

SERVICE SANTÉ SECURITÉ AU TRAVAIL

Secrétariat : Tiffany Chérasse

Téléphone : 03.26.40.88.64

Mail : cherasse.tiffany@mam.msa.fr

Objet :

Marché public : constitution d'un réseau de psychologues pour orienter les ressortissants agricoles

La MSA (Mutualité Sociale Agricole) est l'organisme de protection sociale de l'ensemble de la population agricole et de ses ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles) et employeurs de main d'œuvre.

La MSA MAM, qui est la MSA compétente sur votre territoire, réalise un marché public sans mise en concurrence, afin de constituer un réseau de psychologues cliniciens et psychothérapeutes inscrits au RPPS pour pouvoir orienter rapidement ses assurés et/ou leurs proches nécessitant un accompagnement psychologique individuel vers des professionnels ayant accepté ses tarifs et conditions, sans reste à charge pour l'assuré MSA.

Le suivi psychologique est proposé aux assurés agricoles, dans les conditions suivantes :

- En subsidiarité du dispositif de droit commun « Mon Soutien Psy », notamment en l'absence ou indisponibilité de psychologues conventionnés « Mon soutien psy » à proximité
- À partir de 3 ans
- Pour des troubles ou situations de mal-être légers à modérés En dehors des situations nécessitant d'emblée un avis spécialisé (psychiatre ou pédopsychiatre), ou d'une prise en charge existante en psychiatrie ou pédopsychiatrie du patient.

Les conditions de prise en charge par la MSA des prestations de soutien psychologique sont les suivantes :

- Prise en charge d'un maximum de 12 consultations par année civile et par patient, sur présentation par le patient d'un bon édité par la MSA.
- Prise en charge par la MSA d'un maximum de 60 € par consultation, et jusqu'à 30 € supplémentaires de dédommagement pour une consultation au domicile du patient en cas d'incapacité de ce dernier à se déplacer (Visio-consultation également possible dans ce cas, sans dédommagement).
- Aucun reste à charge pour le patient ou de contribution financière du patient sur ces 12 séances.
- Aucun dépassement d'honoraires possible.
- Liberté de choix du patient parmi la liste complète des psychologues et psychothérapeutes ayant accepté les tarifs et conditions de la MSA MAM.

Afin de manifester votre intérêt pour ce marché, et pour figurer dans la liste de professionnels qui sera transmise aux assurés de la MSA et/ou leurs proches nécessitant un accompagnement psychologique, nous vous remercions de répondre, par retour de mail, avant le 31 mai 2026, aux questions suivantes par mail : **cherasse.tiffany@mam.msa.fr**

- Acceptez-vous les conditions de prise en charge proposées par la MSA MAM ?
- Acceptez-vous le tarif plafond de 60 € par consultation de 45 minutes à 1h et 30 € supplémentaires de dédommagement pour un déplacement à domicile ?

Si votre tarif est inférieur au tarif plafond, merci de nous le communiquer.

Pour être retenu dans le cadre de ce marché, il vous suffit d'accepter les conditions qui vous sont proposées.

Si vous acceptez les tarifs et conditions de la MSA, les documents à remplir vous seront communiqués par retour de mail.

Bien Cordialement,

Tiffany Chérasse,
Assistante Santé et Sécurité au Travail